

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le huit décembre deux mille dix-sept, s'est assemblé le dix-sept décembre deux mille dix-sept au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (15)

M. MORIVAL, maire
M. Gavouyère, Mme Mériadec, M. Brillaud de Laujardière, M. Brounais, M. Goupil, Mme Laussucq, M. Guichard, M. Fleury, M. Pilard, Mme Kuliberda, Mme Plaineau, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Bernard,

Absents, excusés et représentés : (7)

M. Lécureuil a donné pouvoir à Mme Mériadec
Mme Breyer-Chiché a donné pouvoir à M. Brounais
Mme Paquereau a donné pouvoir à M. Goupil
Mme Amprou a donné pouvoir à M. Fleury
Mme Guillou a donné pouvoir à M. Guichard
Mme Falot a donné pouvoir à M. Labarre
M. Boucard a donné pouvoir à Mme Toucane

Absents : (4)

Mme Fourage, Mme Garnier, M. Bardou, M. Chauvet

Arrivée en cours de séance : (1)

Mme Curaudeau à partir du rapport 2017-84

Secrétaire de séance : Mme Mériadec

ORDRE DU JOUR

- approbation du compte rendu du 6 novembre 2017

2017-82/motion relative à l'apaisement du climat social entre les agents et la municipalité du Pellerin

FINANCES – AFFAIRES GENERALES

2017-83/compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

2017-84/débat d'orientations budgétaires 2018

2017-85/autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

2017-86/décision modificative n° 4 du budget primitif 2017

2017-87/créance éteinte

2017-88/fixation de tarifs pour l'année 2018

2017-89/approbation de la convention particulière relative à la gestion documentaire et des archives de la commune du Pellerin avec Nantes métropole dans le cadre du schéma de coopération et de mutualisation

2017-90/modification du tableau des effectifs : création de postes

2017-91/approbation de la convention de transfert du compte épargne temps suite à la mutation d'un agent

2017-92/approbation de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la communauté de brigades de gendarmerie du Pellerin pour y effectuer l'entretien de locaux

2017-93/présentation du rapport annuel Nantes métropole 2016

2017-94/présentation du rapport annuel Nantes métropole sur les déchets

2017-95/présentation du rapport annuel Nantes métropole sur l'eau et l'assainissement

2017-96/présentation du rapport annuel de Nantes aménagement

AMENAGEMENT URBAIN

2017-97/cession foncière des parcelles AM 660 et AM 661

2017-98/modification des statuts du syndicat d'aménagement hydraulique du sud-Loire

CADRE DE VIE, PROXIMITE

2017-99/approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz avec Nantes métropole

ENFANCE, JEUNESSE

2017-100/approbation du règlement intérieur de la maison de l'enfance

2017-101/participation financière aux animations de l'association « the serious road trip » dans les écoles élémentaires publiques dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'année scolaire 2017-2018

SPORT

2017-102/modification du règlement intérieur pour la pratique du football à cinq contre cinq sur le terrain de football en gazon synthétique

URBANISME

2017-103/acquisition de la parcelle de terrain située 33 rue de la Jouardais cadastrée AB 442

2017-104/acquisition de la parcelle de terrain située au canal de La Martinière cadastrée BD 8

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 NOVEMBRE 2017

Le compte rendu est approuvé par 11 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Mériadec, M. Brillaud de Laujardière, M. Goupil, M. Guichard, M. Fleury, M. Pilard, Mme Kuliberda, Mme Plaineau, , M. Bardou)

16 abstentions détaillées comme suit :

12 absents du jour : M. Lécureuil, Mme Curaudeau, Mme Fourage, Mme Garnier, Mme Breyer-Chiché, Mme Paquereau, Mme Amprou, Mme Guillou, M. Bardou, M. Chauvet, Mme Falot, M. Boucard

1 absent le 6 novembre 2017 : Mme Laussucq

3 abstentions au vote : Mme Bernard, Mme Toucane, M. Labarre

II – MOTION DE SOUTIEN RELATIVE A L'APAISEMENT DU CLIMAT SOCIAL ENTRE LES AGENTS ET LA MUNICIPALITE DU PELLERIN

La minorité a proposé une motion de soutien relative à l'apaisement du climat social entre les agents et la municipalité du Pellerin.

Un adjoint au maire explique que les choses ont évolué depuis que la motion a été proposée par la minorité et qu'il n'y a plus lieu de présenter cette motion. Quatre adjoints de la minorité s'abstiendront.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas donner suite à la motion.

Adopté par 6 voix pour (Mme Bernard, Mme Toucane, M. Boucard, M. Labarre, Mme Falot, M. Lécureuil), 7 abstentions (M. Gavouyère, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Mériadec, Mme Plaineau, M. Goupil, Mme Paquereau), 10 contre (M. Morival, M. Brounais, M. Guichard, Mme Guillou, Mme Breyer-Chiché, M. Fleury, Mme Amprou, Mme Laussucq, M. Pilard, Mme Kuliberda).

2017-82/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2017-83/DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du budget communal pour l'exercice 2018.

2017-84/AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du BP 2017 (932 443 €) avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 18 février 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté par 18 voix pour, 5 abstentions (Mme Bernard, Mme Toucane, M. Boucard, M. Labarre, Mme Falot).

2017-85/DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modification n° 4 au budget primitif 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté par 18 voix pour, 5 abstentions (Mme Bernard, Mme Toucane, M. Boucard, M. Labarre, Mme Falot).

2017-86/CREANCE ETEINTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'ordonner l'exécution de la décision du Tribunal d'instance et d'effacer la dette concernée,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-87/FIXATION DE TARIFS POUR L'ANNEE 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs présentés en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-88/APPROBATION DE LA CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A LA GESTION DOCUMENTAIRE ET DES ARCHIVES DE LA COMMUNE DU PELLERIN AVEC NANTES METROPOLE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention particulière 2 : gestion documentaire et archives avec Nantes métropole dans le cadre du schéma de coopération et de mutualisation,
- d'inscrire aux budgets 2018 et suivants la dépense prévisionnelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-89/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste d'agent de maîtrise, emploi permanent à temps complet,
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, emploi permanent à temps complet,
- de créer un poste de technicien, emploi permanent à temps complet,
- de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet,
- de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, emploi permanent à temps complet
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-90/APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE TEMPS SUITE A LA MUTATION D'UN AGENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de transfert du CET suite à la mutation de Madame Marielle BELLANGER-ZERFAINE, avec indemnisation de 375,00 euros par la ville de Thouaré-sur-Loire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-91/APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE BRIGADES DE GENDARMERIE DU PELLERIN POUR Y EFFECTUER L'ENTRETIEN DE LOCAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

d'approuver, pour l'année 2018, la convention de mise à disposition d'un agent communal entre la commune du Pellerin et la brigade de gendarmerie du Pellerin pour l'entretien de la gendarmerie, d'une durée d'un an reconductible deux fois ;

- de fixer le tarif d'entretien calculé sur le taux horaire, toutes charges sociales comprises, de l'agent mis à disposition et qui correspond au paiement des heures de travail réellement effectuées par l'agent, et au maximum 47 heures par an, à la somme de 850 € par an pour l'année 2018. En cas de reconduction, la convention s'appliquera ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-92/PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL NANTES METROPLE 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité de l'année 2016 qui a été faite en séance.

2017-93/PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE NANTES METROPOLE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 de Nantes métropole sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui a été faite en séance.

2017-94/PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL NANTES METROPOLE SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport annuel relatif aux services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2016 qui a été faite en séance.

2017-95/PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE NANTES AMENAGEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport de Nantes métropole aménagement qui a été présenté au conseil municipal.

2017-96/CESSION FONCIERE DES PARCELLES AM 660 ET AM 661

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession des parcelles AM 660 et AM 661 à European Homes pour la somme de 400 000 € (hors frais), d'une contenance de 5 668 m² et 150 m², soit un ensemble de 5 818 m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté par 18 voix pour, 5 contre (Mme Bernard, Mme Toucane, M. Boucard, M. Labarre, Mme Falot).

2017-97/MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD-LOIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les nouveaux statuts dans le cadre de l'application de la GEMAPI,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté par 21 voix pour, 2 abstentions (M. Fleury, Mme Hubert-Chiché).

2017-98/APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ AVEC NANTES METROPOLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention présentée en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-99/APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement de la maison de l'enfance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-100/PARTICIPATION FINANCIERE AUX ANIMATIONS DE L'ASSOCIATION « THE SERIOUS ROAD TRIP » DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2017-2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de 8 740 € pour l'année scolaire 2017-2018 à l'association « the serious road trip »,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-101/MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL A CINQ CONTRE CINQ SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les modifications du règlement intérieur du terrain synthétique pour la pratique du football à cinq contre cinq,
-
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ce règlement et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté par 16 voix pour, 7 abstentions (M. Fleury, Mme Amprou, Mme Bernard, Mme Toucane, M. Boucard, M. Labarre, Mme Falot).

2017-102/ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN SITUEE 33 RUE DE LA JOUARDAIS CADASTREE AB 442

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir la parcelle appartenant à Messieurs Bernard Delhomme et Olivier Le Guyader si Nantes métropole ne souhaite pas exercer son droit de préemption, au prix de 15 000 € auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté par 20 voix pour, 3 abstentions ((Mme Bernard, Mme Toucane, M. Boucard).

Fait au Pellerin, le 22 décembre 2017

Le Maire,

Benjamin MORIVAL

P. Gavouyère,

C. Mériadec,

F. Brillaud de Laujardière,

P. Brounais,

T. Goupil,

G. Laussucq,

A. Guichard,

F. Fleury,

D. Pilard,

B. Kuliberda,

I. Plaineau,

C. Toucane,

E. Labarre,

L. Bernard,